

Enseignement supérieur – Coopération au développement

L'ARES signe la charte pour l'égalité de genre dans la coopération non gouvernementale

L'ARES signe ce 29 novembre la charte pour l'égalité de genre dans les ONG et au sein des acteurs institutionnels partenaires de la Coopération belge. Cette charte en huit points, lancée à l'initiative de la fédération d'ONG ACODEV et du CNCD-11.11.11, se veut ambitieuse pour structurer les politiques menées en matière d'égalité hommes-femmes et de lutte contre les discriminations fondée sur le genre dans la coopération au développement.

Plusieurs acteurs non gouvernementaux de la Coopération belge au développement, dont l'ARES, ont pris la décision de **s'engager de manière plus efficace sur les questions de discrimination en matière de genre**. Ils ont adopté un socle minimal d'engagements concrets en faveur l'égalité hommes-femmes, définis sous la forme d'une charte qui sera **officiellement signée aujourd'hui** au cours d'une journée d'étude qui se tient à Bruxelles.

Une charte ambitieuse sur la route de l'égalité de genre

La charte genre se décline en **huit points** abordant à la fois les **thématiques liées aux projets** portés par organisations signataires et des **questions relatives à leurs propres politiques**.

Cette charte consacre l'égalité de genre (hommes, femmes et LGBT-QI) comme **condition nécessaire pour lutter efficacement contre la pauvreté**. Elle promeut non seulement une **représentation équilibrée** dans les instances de décision et de gouvernance de chaque acteur, mais aussi l'intégration transversale d'une **dimension genre dans tous leurs projets de coopération** (*Gendermainstreaming*) et encourage les **actions spécifiquement dédiées aux droits des femmes et au respect des diversités**.

Les signataires s'engagent également à mettre en œuvre une **politique de ressources humaines** qui favorise l'égalité de genre et qui prévienne toute forme de discrimination, ainsi qu'à développer un **code de conduite** pour leurs personnels. Ce code réaffirmera les principes de respect des personnes et précisera les **modalités de signalement** ainsi que les **mesures applicables en cas de manquement**.

Une journée dédiée aux questions de genre dans la coopération

La journée d'étude à l'occasion de laquelle la charte sera officiellement signée est organisée conjointement par le CNCD-11.11.11, ACODEV, 11.11.11, NGO Federatie et FIABEL, la fédération des acteurs institutionnels.

Autour de discussions, d'ateliers thématiques et d'échanges de bonnes pratiques en matière d'intégration des questions de genre dans les politiques de coopération au développement, elle réunira acteurs politiques et institutionnels, organisations de la société civile, et communauté académique et scientifique, dans **une optique d'approche commune**.

L'ARES, proactive en matière d'égalité de genre

L'ARES et les établissements d'enseignement supérieur veillent déjà à l'intégration des questions de genre dans leurs actions de coopération en accordant une attention particulière à l'inclusion des femmes dans les

projets et, plus largement, dans les carrières académiques et scientifiques, ou en soutenant des projets spécifiques au genre.

La **variable genre** figure ainsi parmi les critères de la politique menée **en matière de bourses**. Au-delà du fait de **privilégier, à qualité égale, les candidatures féminines**, un travail est en cours sur la question en collaboration avec les autres acteurs institutionnels et avec les bénéficiaires afin de renforcer la participation des femmes aux formations pour lesquelles des **bourses en Belgique** sont octroyées.

Au Sud, l'ARES et les établissements veillent à **s'aligner sur les priorités de leurs partenaires** en matière d'égalité hommes-femmes. Par exemple, au **Bénin**, les bourses sont accordées de manière paritaire pour chaque formation professionnalisante que soutient l'ARES à l'Université d'Abomey-Calavi. Il en va de même au **Vietnam**, où plus de la moitié des doctorants des programmes d'appui institutionnel sont des femmes, et à l'Institut de Technologie du **Cambodge**, à Phnom Penh, où les étudiantes du cursus d'ingénieur bénéficient de logements construits avec le soutien de l'ARES ainsi que d'une réduction des droits d'inscription.

De telles politiques de « discrimination positive » s'appliquent également en matière de **pilotage** des partenariats et de mise en œuvre des projets, dont certains visent directement à **pallier la faible représentation des femmes dans le secteur de l'éducation comme dans les secteurs importants de l'économie** des pays partenaires.

La signature de la charte est une étape supplémentaire dans la structuration de ces pratiques. Elle constitue également, au Nord comme au Sud, **un signal positif en faveur de l'égalité de genre pour tous les partenaires** des projets de coopération académique au développement de l'ARES et des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les échanges menés par les différents signataires de la charte serviront de base à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à paraître au printemps 2019.

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / romain.poriaux@ares-ac.be
Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE